

assurance

Vers un fonds public en 2012

Les députés ont voté mercredi soir une réforme de la responsabilité civile professionnelle que tous les libéraux financeront.

Décidément, la proposition de loi Fourcade fait beaucoup parler d'elle. Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'Assemblée nationale a voté un amendement qui réforme la couverture des sinistres de responsabilité civile professionnelle. Selon ce texte, les assureurs devront désormais couvrir les sinistres jusqu'à 8 millions d'euros au lieu des 3 millions qui constituent actuellement le seuil réglementaire minimal de garantie. Au-delà des 8 millions d'euros, serait mis en place un dispositif « *de nature publique* » et « *financé de manière mutualisée entre les professionnels* » via une surprime de 10 à 25 %. Le ministre de la Santé a précisé que ce nouveau dispositif concerne « *potentiellement*



© MIGUEL MEDINA

l'ensemble des professionnels de santé libéraux » et pas seulement les médecins. « *Nous apportons la garantie aux professionnels de santé que leur solvabilité ne sera pas affectée par la survenance d'un accident médical* », puisque le cas échéant l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux ne pourra plus se retourner contre le professionnel, le risque étant ainsi pris en charge par ce « *pot commun* ».

Xavier Bertrand souhaite enfin que cette réforme soit mise en place pour 2012. ■

Anne-Laure Mercier

NOTABENE

Le texte prévoit aussi l'instauration d'un barème unique d'évaluation des atteintes à l'intégration physique et psychique.

europe

Les préps délocalisées ?

La question est posée : une loi promulguée au JO le 18 mai permet en effet aux pharmacies françaises de sous-traiter leurs préparations aux officines de l'Union européenne. Son article 40 stipule ainsi qu'une officine « *régulièrement établie dans un autre État membre de la Communauté européenne (...) peut exercer, pour le compte d'une officine bénéficiant de la licence prévue à l'article L. 5125-4 [en France, NDLR], l'activité de sous-traitance de préparations* ». Après le plombier polonais, le préparateur hongrois ? À suivre. ■

génériques

Copies plus conformes

Encore la loi Fourcade ! Les députés ont voté ce jeudi la possibilité pour un médicament générique de copier l'apparence de son princeps, c'est-à-dire « *l'aspect tridimensionnel ou la couleur* » de la spécialité. Après l'autorisation de substitution accordée aux « *quasi-génériques* » ou Folm (voir *Le Pharmacien de France* n°1227), ce texte constitue un pas de plus en faveur des médicaments génériques, au moment même où la substitution par les pharmaciens marque le pas sur de nombreuses molécules. ■

FILD'ACTU

■ 20/05/11 LUCENTIS.

Sans attendre d'étude supplémentaire, le ministre de la Santé Xavier Bertrand a déclaré vouloir une baisse du prix de Lucentis (Novartis), ce traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge qui peut être jusqu'à 40 fois plus cher qu'Avastin (Roche) mais qui est le seul à être homologué dans cette indication.

■ 20/05/11 MEDIATOR (1).

Xavier Bertrand a l'intention de retirer son agrément à l'Association d'aide aux victimes des accidents de médicaments. Le ministre de la Santé lui reproche de vouloir se rémunérer sur les indemnités qui seraient versées par Servier aux victimes de Mediator.

■ 19/05/11 VIGILANCE.

Roche Diagnostics France rappelle le lot 470049 de bandelettes Accu-Chek Performa suite à un problème de qualité pouvant surestimer le résultat de la glycémie. Les patients en possédant sont appelés à ne pas les utiliser et à les rapporter à la pharmacie qui procédera à un échange.

■ 18/05/11 RÉÉVALUATION.

Le ministère de la Santé prépare un texte qui autoriserait la commission de la Transparence à examiner de façon automatique la radiation du remboursement d'un médicament immédiatement après lui avoir accordé un niveau de service médical rendu insuffisant.

■ 17/05/11 VIGNETTES.

Le rapporteur public du Conseil d'État a demandé l'annulation partielle de la décision de l'Uncam prise en avril 2010 d'abaisser à 15 % le taux de remboursement de plusieurs médicaments à SMR faible ou insuffisant.

■ 16/05/11 MEDIATOR (2).

Le Parisien diffuse une plaquette d'information commerciale du laboratoire Servier qui conseillait en 1980 de prescrire le Mediator aux « *polysurchargés* ». Or, rappelle le quotidien, Servier a toujours nié avoir présenté son produit comme utile pour faire maigrir.